
CSAL du 17/12/2024

A l'ordre du jour :

- Déploiement au 1^{er} avril 2025 d'un centre de gestion financière (CGF) justice au sein de la DRFIP 21 (pour information),
- Extension en 2025 de l'expérimentation du rattachement fonctionnel des SLD au PRIE (pour information),
- Bilan 2023 du télétravail (pour information),
- Questions diverses (planning prévisionnel des CSAL pour le premier semestre 2025, transfert de la gestion des frais de déplacement à la division SBLIC)

. Déploiement au 1^{er} avril 2025 d'un centre de gestion financière (CGF) justice au sein de la DRFIP 21

1/ Le contexte :

L'organisation de la chaîne de la dépense de l'Etat fait intervenir trois catégories d'acteurs : les services prescripteur (SP), les Centres de Services Partagés (CSP) prestataires Chorus sous l'autorité de services ordonnateurs secondaires et les services facturiers (SFACT) placés sous l'autorité d'un comptable public.

Les ministères économiques et financiers ont souhaité une évolution de cette organisation en rapprochant au sein d'une même structure CGF, un CSP et un SFACT. Depuis le 1^{er} janvier 2019, des expérimentations ont été autorisées par un décret et se sont progressivement étendues par vagues successives. Le déploiement des CGF s'appuie sur un cadre juridique pérenne depuis le 1^{er} janvier 2023 (création de 42 CGF).

2/ Les objectifs poursuivis :

Le CGF permet de poursuivre la simplification et la modernisation de la chaîne de la dépense par :

- . une amélioration du service rendu aux Services Prescripteurs (SP) et aux fournisseurs qui ont désormais un interlocuteur unique depuis la création de l'Engagement Juridique (EJ) jusqu'à la validation de la Demande de Paiement (DP) dans Chorus,
- . une fluidification de la chaîne de la dépense en supprimant des contrôles redondants entre l'ordonnateur et le comptable public et en repositionnant certains contrôles en amont du

Agir pour ne pas subir.

traitement de la facture, permettant ainsi d'anticiper de potentielles difficultés de mise en paiement d'un acte ou manque de pièces justificatives,
. un enrichissement des missions des agents chargés de la gestion des actes, lesquels bénéficient d'une vision globale de la chaîne de la dépense, en traitant un dossier de bout en bout.

3/ Le pilotage :

Des travaux préparatoires ont été lancés le 30 mai 2024 lors d'une réunion entre le secrétariat général du ministère de la justice, le département de l'exécution budgétaire et comptable de la justice et la DGFIP/service de la fonction financière et comptable de l'Etat.

Ils se finaliseront en mars 2025.

4/ Le périmètre et la volumétrie :

Le futur CGF portera sur 8 SP :

- . 3 de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon,
- . 2 de la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Centre,
- . 3 de la Délégation Interrégionale du secrétariat général du Ministère de la justice Grand Centre,

Le CGF a été dimensionné à 18 agents :

- . 1 agent A : création de l'emploi d'inspecteur de la DRFIP 21 au 1 janvier 2025,
- . 1 B + 7 C en provenance de la justice,
- . 4 B + 5 C de la DRFIP 21.

Les agents B et C de la justice volontaires pour rejoindre le CGF seront mis à disposition pour une durée d'un an et leur gestion de proximité relèvera de la DRFIP 21.

A partir du 1^{er} avril 2026, ils seront accueillis soit en détachement (pour 3 ans renouvelables) soit en position normale d'activité (aucune limitation de durée).

5/ Installation immobilière :

Le CGF sera installé PI de la Banque au 1^{er} étage , à proximité du pôle dépense-SFACT en charge des préfectures, du rectorat et des cours d'appel.

Elle ne nécessitera pas de travaux d'aménagement lourds.

6/ Formation :

Agir pour ne pas subir.

9 journées seront proposées au cadre et agents qui seront nouvellement affectés durant le 1^{er} trimestre 2025.

Avec la création de cette nouvelle structure, la CFTC a mis en avant la valorisation de cette nouvelle mission pour nos collègues et l'intérêt de conserver les agents de la justice pour la pérennisation de ce service.

. Extension en 2025 de l'expérimentation du rattachement fonctionnel des SLD au PRIE

Il a été acté la généralisation d'un Pôle Régional Immobilier de l'Etat (PRIE) dans toutes les DRFIP à compter du 1^{er} septembre 2024.

Tous les Services Locaux Domaniaux (SLD) seront rattachés fonctionnellement à toutes les DRFIP.

Une convention PRIE et Services Locaux Domaniaux (SLD) sera mise en place pour définir les relations entre le PRIE (service régional) et les SLD (départementaux) : modalités de pilotage, d'animations et de suivi des missions, répartition des rôles et organisation des travaux, ...). L'expérimentation débutera en janvier 2025.

Une concertation a été menée entre la DRFIP 21 et les 7 Directions Départementales (DDFIP) de la Bourgogne-Franche-Comté. Les DDFIP 25, 70, 90, 89 se sont positionnées pour que leur SLD intègre l'étude.

Un bilan de l'expérimentation est prévu en juin 2025.

. Bilan 2023 du télétravail

Au 31 décembre 2023, 54 924 agents de la DGFIP bénéficiaient d'autorisations de télétravail réparties entre les catégories : A+ (11,1 %), A (24,1 %), B (43,6 %), C (21,2 %).

Pour la DRFIP 21, à la même date, 341 agents disposaient des mêmes autorisations ventilées de la manière suivante : A+ et A (35,8 %), B (41,3 %), C (22,9 %).

En novembre 2024, 384 agents tirent parti d'une convention de télétravail soit 58 % des agents de la DRFIP 21.

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2023 à la DGFIP, est de 82 pour 64 708 autorisations accordées soit 1,2 pour 1000. Un seul refus s'est produit en Côte d'Or justifié par un éloignement du lieu d'exercice du télétravail.

Agir pour ne pas subir.

Le nombre de recours est limité : 24 au niveau national, 2 à la DRFIP 21.

Au plan national, le taux d'équipement en matériel nomade est passé de 20 % fin 2019 à 92 % fin 2023.

Pour la DRFIP 21, ce taux est passé de 17 % fin 2019 à 92 % fin 2023.

Les formations au télétravail se sont poursuivies en 2023 à la DGFIP avec plus de 5 000 agents dans le cadre des formations initiales et continues. A la DRFIP 21, les formations continues ont concerné 6 agents.

A la DGFIP, 2 805 télétravailleurs ont bénéficié d'aménagements de poste pour raisons médicales. En Côte d'Or, cela concerne 22 collègues.

La CFTC a indiqué que la DFRP 21 avait réalisé un gros effort en équipements informatiques et smartphones (agents chargés d'exercer leurs missions à l'extérieur de nos locaux : contrôle fiscal, huissiers, géomètres).

Toutefois, nous déplorons que la demande de télétravail soit encore formalisée oralement entre l'agent et son responsable dans certains services.

. Questions diverses

1/ La Direction mentionne que 3 contractuels de la 3^{ème} vague arrivent prochainement :

- . 1 B au SGC de Venarey-les-Laumes,
- . 1 gardien à la Cité Dampierre,
- . 1 C à la Division SBLIC pour la gestion des frais de déplacement.

2/ Travaux en vue de la densification PI de la Banque - démarrage du chantier :

Concomitamment aux travaux lancés au cours de ce mois (nouveau local social de l'aile Banque, démolition de l'ancien hall, démarrage des travaux sur les locaux dédiés au PRIE profitant d'un financement spécifique dans le cadre des nouveaux espaces de travail (FLEX OFFICE), les marchés relatifs au chantier de l'opération principale ont été finalisés et les trois lots : aménagement de bureaux / électricité / plomberie, ont été attribués et les crédits engagés dans les délais prévus.

Agir pour ne pas subir.

La phase travaux démarrera à partir de la mi-janvier. Elle devrait s'étaler jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2025 en incluant la réinstallation du pôle de la gestion fiscale et du service gestion-valorisation du PRIE

Le service immobilier en lien avec les pôles métiers a élaboré un planning prévisionnel en prenant en compte les contraintes d'un chantier en milieu occupé, et tout particulièrement les contraintes calendaires pouvant affecter certaines missions.

3/ Compte-tenu que le Conseil Départemental regroupe ses services, la Paierie Départementale qui occupe ses locaux, devra déménager et s'installer dans le bâtiment de la Boudronnée au plus tard le 31/12/2026.

4/ Planning prévisionnel des CSAL pour le 1^{er} semestre 2025 :

- . N°1 volet emplois – PLF 2025, le 10/01/2025 (date de repli 21/01/2025) Dates incertaines vu le contexte politique,
- . N° 2 budget, accueil, formation, le 20/03/2025 (date de repli 01/04/2025),
- . N° 3 campagne déclarative IR 2025, le 08/04/2025 (date de repli 17/04/2025),
- . N° 4 TBVS, observatoire interne, le 20/06/2025 (date de repli 01/07/2025).

L'équipe de la CFTC 21 vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Christophe RECOUVREUX, SIP DIJON ET AMENDES service recouvrement (Titulaire)
Céline GUILLAUMIN, Pôle CE antenne de BEAUNE (Suppléante).